



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



Élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la biodiversité sur les infrastructures linéaires

La mise en place d'un indicateur en contexte d'infrastructures routières



UPMC
SORBONNE UNIVERSITÉS

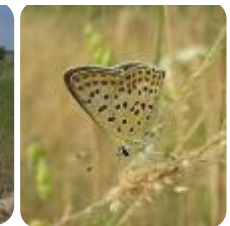
université
PARIS-SACLAY





Biodiversité

Convention SPN / Eurovia

MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLEBesoin:

- ✓ Prise en compte de la biodiversité
- ✓ Connaissance des contextes environnementaux des sites
- ✓ Meilleur appréhension des enjeux

Objectifs:

- ✓ Elaborer des outils
- ✓ Accompagner
- ✓ Valoriser

Service du Patrimoine Naturel





Qu'est-ce qu'un indicateur?



4 principaux rôles interactifs:

Alerter

Communiquer

Suivre

Evaluer

Définition:

Un **indicateur** a pour objectif de représenter une situation, un système ou une tendance afin d'optimiser sa compréhension pour un observateur



Les premières étapes d'élaboration: **Définition de la problématique de départ** et **l'identification précise des besoins**





Les infrastructures routières



- Des perturbations de natures très variées
 - **Effets directs** lors de la construction puis ensuite par collision pour la faune
 - **Effets indirectes** engendrées par des pollutions d'origine diverses (thermiques, chimiques, olfactives, tactiles, acoustiques...)



Impacts des infrastructures routières. D'après Luell et al (2003)



Définir la valeur écologique d'un milieu sur lequel une infrastructure routière sera construite, tout en identifiant la solution la moins impactante entre plusieurs tracés .

Besoin d'un outil d'aide à la décision

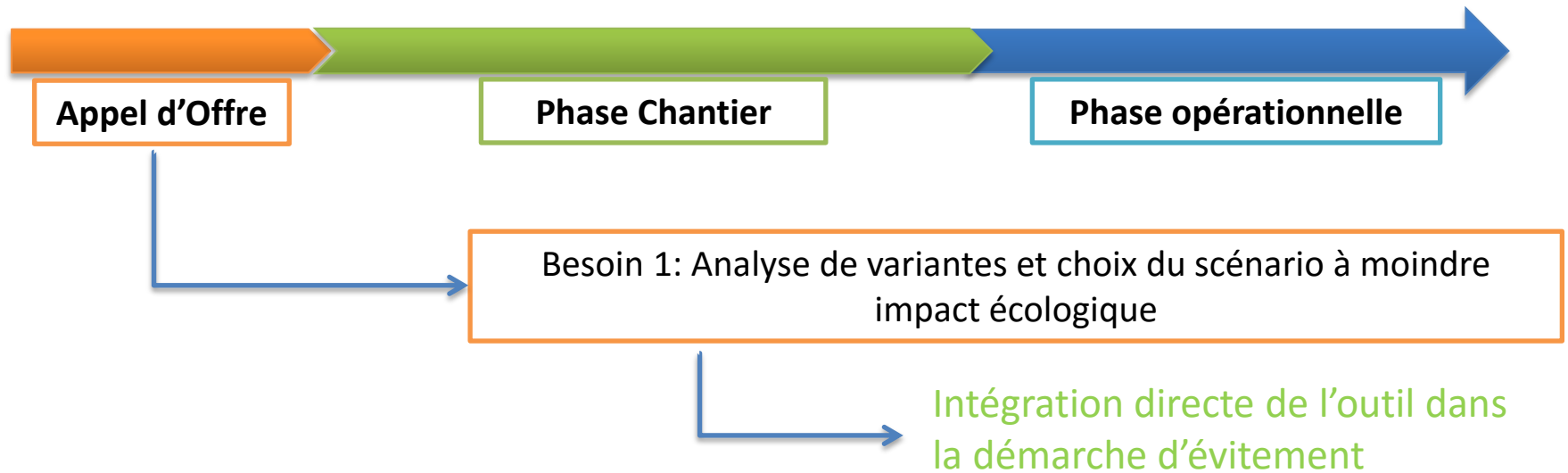


Cadrage méthodologique de l'étude



Type de chantier:

Route, Chantiers neufs et anciens.





Biodiversité

Un indicateur d'état

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
	<p>Route</p>		
Analyse des variantes			
Hierarchisation	75/100	15/100	55/100
Sélection	✓	✗	✗





La sélection des paramètres



Selon 3 échelles, sur des données existantes

Les zonages environnementaux de protection et d'inventaires

Les enjeux nationaux

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)

Les enjeux régionaux

Les études d'impacts

Les enjeux locaux



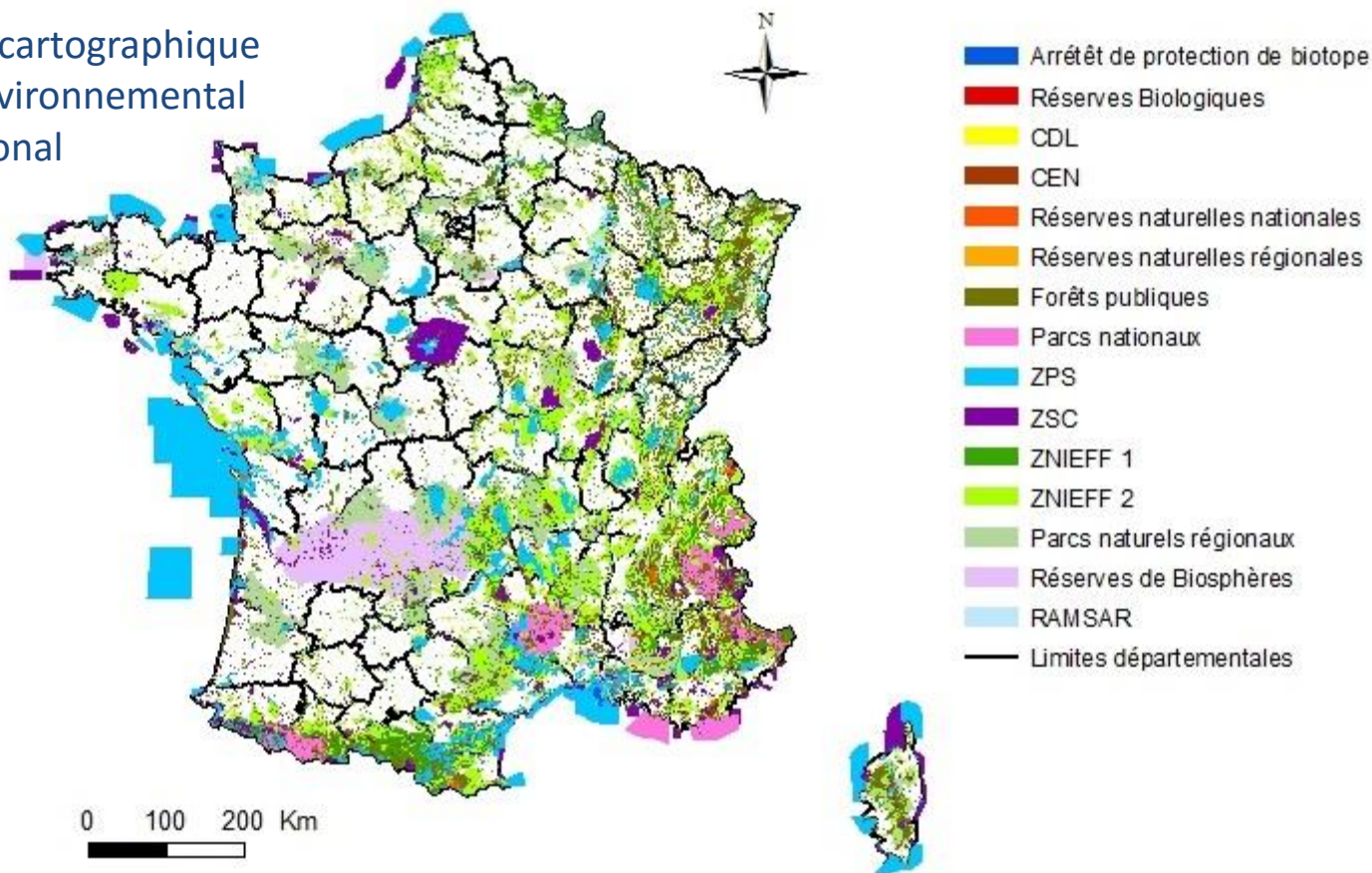


Biodiversité

La diversité des zonages environnementaux


MUSÉUM
 NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Représentation cartographique
du contexte environnemental
national



Service du Patrimoine Naturel

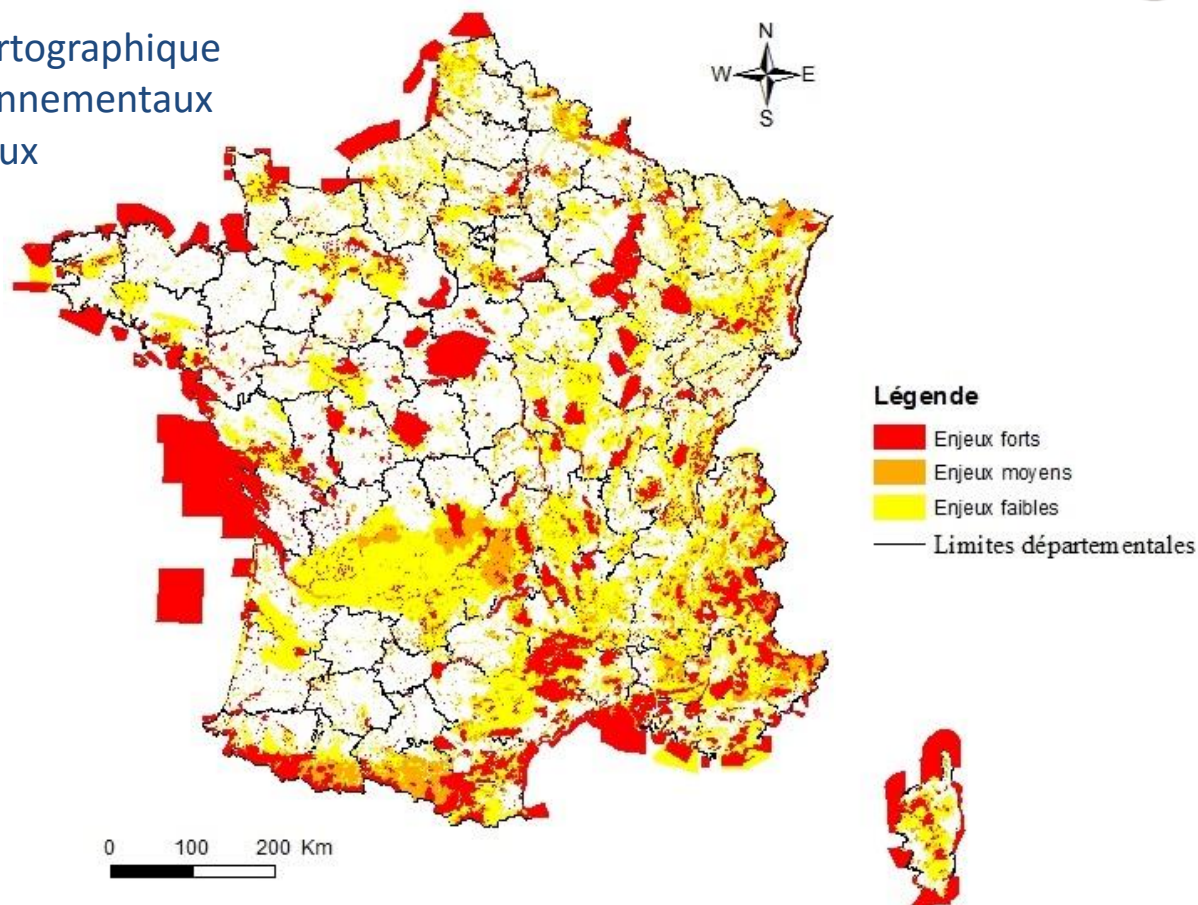




Biodiversité

Les enjeux nationaux

Représentation cartographique
des enjeux environnementaux
nationaux



Service du Patrimoine Naturel



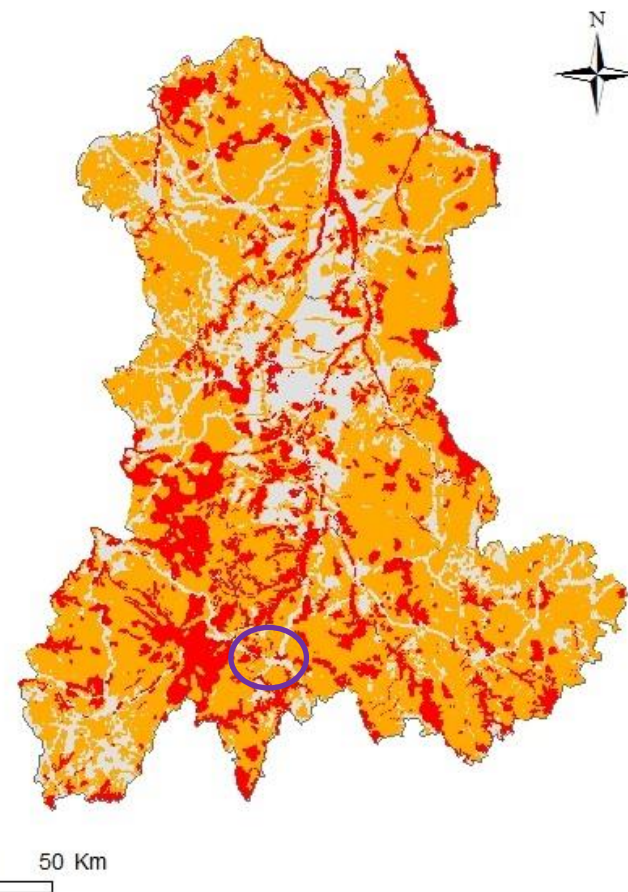
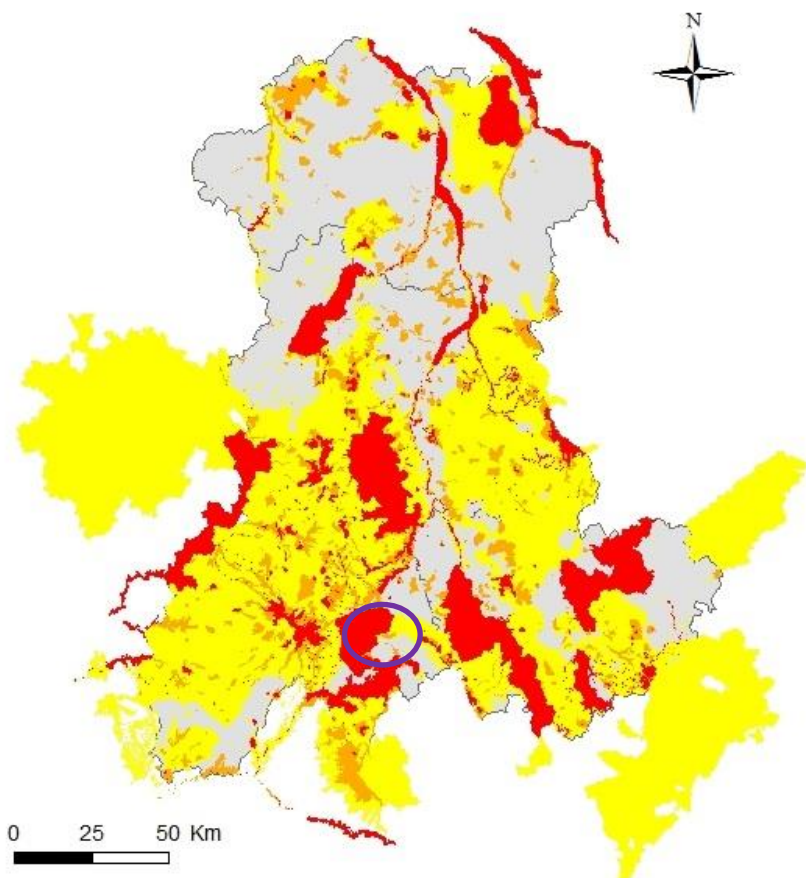


Biodiversité

Les enjeux régionaux



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



Service du Patrimoine Naturel





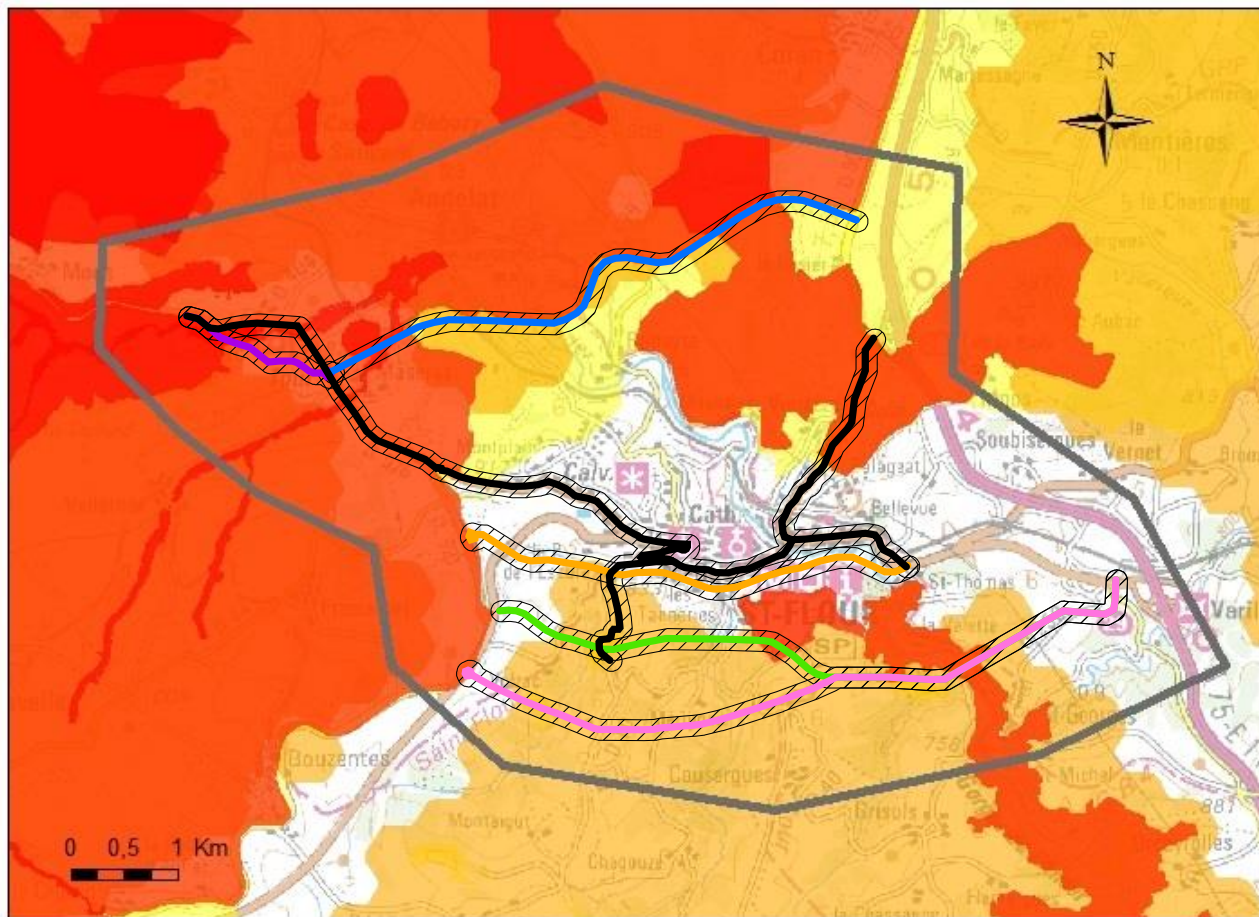
Biodiversité

La partie cartographique de l'indicateur



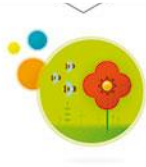
MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Le projet de la RD926



Service du Patrimoine Naturel





La partie notation de l'indicateur



Une matrice de notation basé sur les données de l'étude d'impacts

Volet	Paramètres par scénarios		Fort impact 1	2	3	4	Impact nul 5	NOTES
Patrimonialité	Type d'enjeux intersectés (floristique et faunistique)	Important	≥ 2			1	0	
		Secondaire	≥ 3			1 et 2	0	
	% de surface des îlots de biodiversité intersecté par le tampon de 100m		≥ 15	15 < - ≥ 10	10 < - ≥ 5	5 < - ≥ 1	≤ 1	

25 paramètres définis selon le contexte et la patrimonialité
 Des notes de 1 à 5 selon des fourchettes de valeurs!
 Note final sur 120





Biodiversité

Relation entre les deux parties de l'outil


MUSÉUM
 NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

C1>C3>A>Tracé>C2>B

108>103>102>99>98>92

Tracés

— A

— B

— C1

— C2

— C3

— Tracé actuel

▭ Zone d'étude

▭ Enjeux forts

▭ Enjeux moyens

▭ Enjeux faibles

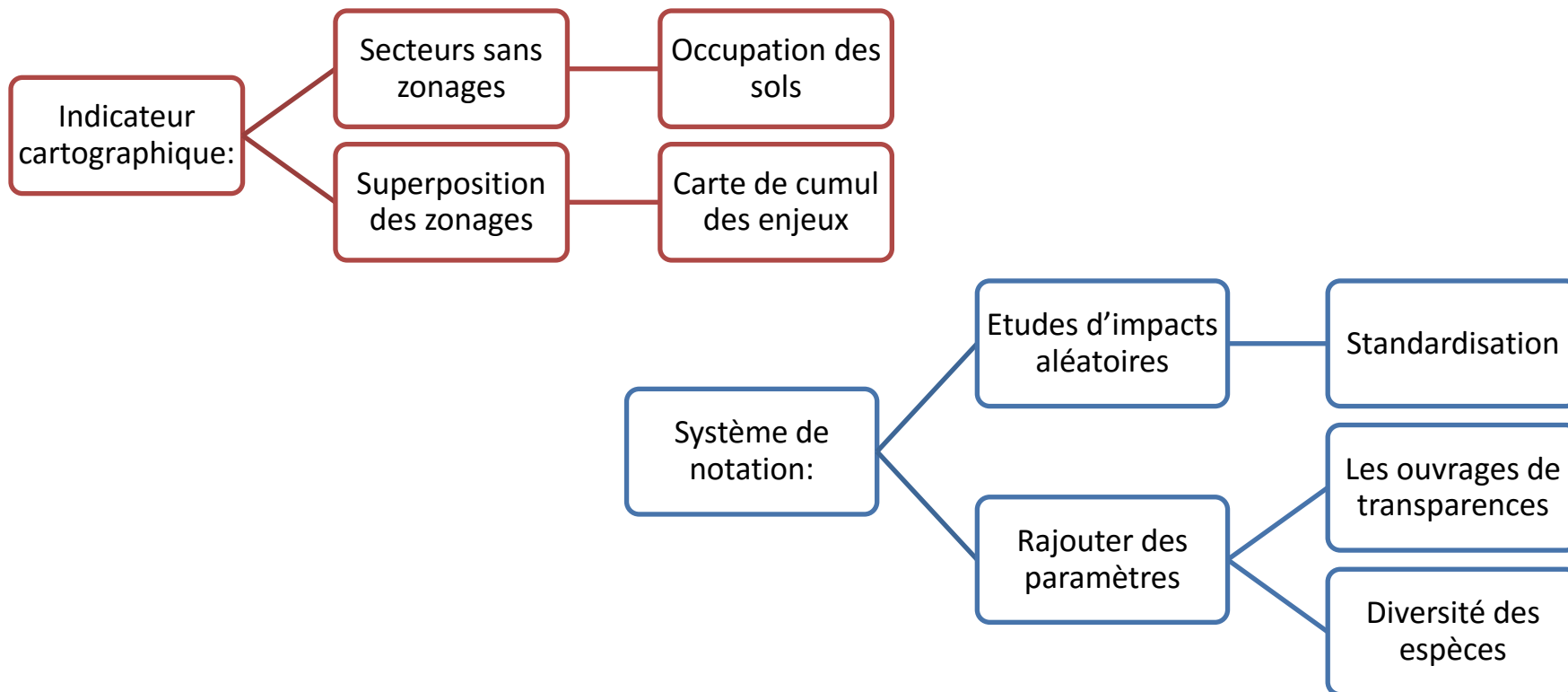
0 0,5 1 Km

Service du Patrimoine Naturel





Limites de l'indicateur





Merci de votre Attention

« La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences. »

Article 1 de la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

Service du Patrimoine Naturel

